Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Marylee HERVET, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CCA)

N° 2026 09 23-07

RAPPORTEUR : Madame Laurence LEFÈVRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-3 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la commission Pôle Solidarité du 7 septembre 2026 ;

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_07-DE

Considérant que la création d'une Commission communale pour l'accessibilité est obligatoire dans les communes de 5 000 habitants et plus ;

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir l'accessibilité,

L'exposé de Laurence LEFÈVRE entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

D'ACTER l'installation de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) de Saint-Pierre-des-Corps pour le nouveau mandat débuté le 28 mars 2026, et présidée de droit par Monsieur Olivier CONTE, Maire.

ARTICLE 2 :

DE RETENIR le principe d'une composition associant :

- 8 représentants élus de la commune :
 - Mme Métais, au titre de l'accessibilité personnes âgées et personnes en situation de handicap (membre sortante)
 - Mme Lefèvre, au titre de l'action sociale et du logement,
 - Mme Dumont, au titre de l'enfance,
 - M. Tosch, au titre de l'accessibilité ERP et voirie
 - Mme. Brimou, conseillère municipale
 - M. Durouchoux, conseiller municipal,
 - M. Soulas, conseiller municipal, (membre sortant)
 - Mme Tesson, conseillère municipale d'opposition.

- 8 membres désignés par le Maire issus d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées, en veillant à la représentation des différents types de handicap : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et les personnes âgées ou isolées. Pourront être sollicités, au titre des associations, organismes et acteurs du territoire :

 - APF France handicap (membre sortant) ;
 - AFM-Téléthon ;
 - ADAPEI (Association départementale des amis & parents de personnes handicapées mentales - membre sortant) ;
 - UNAFAM (Union nationale des familles & amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) ;
 - APAJH (Association pour adultes & jeunes handicapés - membre sortant) ;
 - Pôle Ressources Handicap 37 ;
 - Comité départemental Handisport d'Indre-et-Loire ;
 - Basket Handi Valide (membre sortant) ;
 - Association Valentin Haüy (agit pour l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes - membre sortant) ;
 - IRECOV (Institut de rééducation & d'éducation pour la communication, l'ouï & la vue - membre sortant) ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_07-DE

- Les Petits Frères des Pauvres (membre sortant) ;
- AGEVIE (Association de gestion & d'équipement pour la vieillesse - membre sortant) ;
- CISPEO (Petite enfance & parentalité) ;
- Emmaüs ;
- Secours Populaire (membre sortant) ;
- L'Atelier des Possibles (Centre social).

ARTICLE 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur.le Maire arrêtera la liste des membres du collège associatif.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23 septembre 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire